

EUROP ASSISTANCE – ASSURANCE VOYAGE : information précontractuelle

Informations relatives à et Europ Assistance Belgium

Le Contrat ASSURANCE VOYAGE est commercialisé par Brussels Airlines SA/NV.

Le contrat est conclu auprès de Europ Assistance Belgium, TVA BE 0738.431.009 RPM Bruxelles, Boulevard du Triomphe 172, 1160 Bruxelles, succursale belge d'Europ Assistance SA, assureur de droit français ayant son siège social au 1, Promenade de la Bonnette à 92230 Gennevilliers, France (451 366 405 RCS Nanterre), agréée sous le code 0888 pour les branches 1,9,13,16 et 18 sous la surveillance de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

Plaintes

Sans préjudice de la possibilité pour le preneur d'assurance d'intenter une action en justice, toute plainte au sujet de l'assurance peut être adressée à

- Europ Assistance Belgium à l'attention du Complaints Officer, Boulevard du Triomphe 172 à 1160 Bruxelles, mail : complaints@europ-assistance.be , tél. : 02/541.90.48 du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Ou à
- L'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).